

Barème Honoraires TTC Vente

Option 1 : Taux fixe

Montant net vendeur	Taux honoraires à la charge du vendeur
Jusqu'à 60.000€*	10%
De 60.001 à 100.000€	8%
De 100.001€ à 160.000€	7%
De 160.001€ à 280.000€	6%
De 280.001 à 400.000€	5%
Plus de 400.000€	4%

*Pour les biens d'un montant inférieur à 60.000€, un montant forfaitaire de 5.000€ TTC sera appliqué.

Option 2 : Devis personnalisé

Après une étude du marché et des caractéristiques du bien proposé à la vente, le mandant et le mandataire s'entendent sur la base d'un devis personnalisé. Ce devis peut s'exprimer en pourcentage ou en montant forfaitaire, et doit être forcément inférieur au barème indiqué dans l'option 1.

Les signatures du devis et du mandat de vente interviendront au même moment.

Barème Honoraires TTC Location

Honoraire de location – A la charge du locataire

Honoraires liés à la visite du locataire, à la constitution de son dossier, à la rédaction du bail :

Zone tendues : 10€/m²

Hors Zones Tendues : 8€/m²

Honoraires liés à l'état des lieux : 3€/m²

Honoraire de location – A la charge du propriétaire

Honoraires liés à la visite du locataire, à la constitution de son dossier, à la rédaction du bail :

Zone tendues : 10€/m²

Hors Zones Tendues : 8€/m²

Honoraires liés à l'état des lieux : 3€/m²